

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 8 décembre 2021 approuvant des modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite « Fédération française des véhicules d'époque (FFVE) »

NOR : INTD2129316A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 8 décembre 2021, sont approuvées les modifications apportées aux statuts (1) de l'association reconnue comme établissement d'utilité publique dite « Fédération française des véhicules d'époque (FFVE) », dont le siège est à Paris.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège.